

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : DOLIGEZ, François

Titre : « Développement : Le microcrédit fait-il baisser la pauvreté ? », in *Le Monde Economie, IV*, 14 novembre 2006, 1 p.

Editeur : Le Monde, Paris

Date : novembre 2006

Développement Le microcrédit fait-il baisser la pauvreté ?

Le prix Nobel de la paix décerné à Muhammad Yunus, fondateur de la banque des pauvres du Bangladesh, consacre le principe du crédit solidaire. La volonté du secteur privé de le récupérer est critiquée

Le microcrédit a été récompensé par le prix Nobel remis au fondateur de la Grameen Bank. Le sommet international du microcrédit réuni à Halifax du 12 au 15 novembre envisage de plus que doubler le nombre de ses clients pauvres, de 82 millions à la fin 2005 à 175 millions en 2015. Estimez-vous qu'il s'agit d'un moyen adapté de lutter contre la pauvreté ?

Non, ce n'est pas un instrument de lutte contre la pauvreté et encore moins contre les inégalités : c'est ce qui ressort des études que je mène avec Marc Roesch, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement en poste à l'Institut français de Pondichéry (Inde) et Jean-Michel Servet, professeur à l'Institut universitaire d'études du développement de Genève. Ce n'est pas pour autant que le microcrédit est inutile : il améliore la gestion des budgets familiaux et stabilise les petites activités entrepreneuriales. Mais le discours actuel repose sur un mythe, celui du « pauvre entrepreneur », et sur une vision erronée du marché. Les échecs sont de plusieurs ordres : non-rentabilité de l'activité – comme l'élevage dans certains contextes ; saturation rapide des marchés locaux, en partie faute de pouvoir d'achat ; fonctionnement très hiérarchique des marchés locaux – les monopoles ou quasi-monopoles sont fréquents ; compétitivité insuffisante face à des produits manufacturés. Par ailleurs, les pauvres ont des difficultés à se transformer en entrepreneurs, faute de savoir-faire, de réseau relationnel, d'accès à l'information, ou encore en raison de leur attachement au salariat ou à l'agriculture. On oublie souvent que dans nombre de pays du Sud, la majorité de la population est dépendante de l'agriculture, tant d'un point de vue matériel que psychologique.

Globalement, quel bilan tirez-vous du microcrédit ?

Selon nos études, 25 % des clients en profitent vraiment car ils en ont les capacités entrepreneuriales. 50 % améliorent simplement par cet outil la gestion du budget familial. Pour les 25 % restants, la situation s'aggrave car ils échouent. Ce que j'ai constaté en Inde, c'est qu'une large partie des sommes empruntées est utilisée pour des dépenses d'urgence de



Non

« Le discours actuel repose sur un mythe, celui du "pauvre entrepreneur", et sur une vision erronée du marché »

ISABELLE GUÉRIN
INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

santé, d'alimentation ou d'amélioration de l'habitat. Il ne s'agit pas de critiquer, mais de constater que le microcrédit fonctionne plus comme un instrument de survie que de lutte contre la pauvreté ou de création de richesses.

Votre critique s'applique-t-elle à toutes les expériences ?

Ces proportions évoluent selon que l'environnement est plus ou moins porteur, que l'institut de microfinance utilise des techniques adaptées, etc. Il faut clairement distinguer la microfinance de type social et solidaire et celle de type purement commercial. L'exigence de rentabilité financière est dangereuse : elle suppose des taux d'intérêt élevés et des méthodes de recouvrement « musclées » qui peuvent être dramatiques pour leurs clients. On peut citer ici l'exemple des suicides d'une soixantaine d'emprunteurs indiens survenus en chaîne début 2006. Ils étaient surendettés en partie du fait de la microfinance et harcelés par des agents de crédit peu scrupuleux.

Prêter aux pauvres risque-t-il, paradoxalement, d'augmenter les inégalités ?

La microfinance s'adresse en fait aux moins pauvres d'entre les pauvres. Le résultat est d'accroître l'écart entre les « très très pau-

vres » et les moins pauvres. Les premiers ne sont pas en capacité de créer leur activité et lorsqu'ils le font, ils échouent plus souvent. Les institutions de microfinance ne sont pas responsables de cette situation, mais il est inquiétant que les décideurs politiques, dont la Banque mondiale est le chef de file, ne s'intéressent pas à ce sujet. Il faut être très naïf et de mauvaise foi pour ne pas constater qu'il existe des inégalités sociales, culturelles, politiques et pas seulement économiques.

Le microcrédit s'adresse d'abord aux femmes pauvres...

Oui, mais dire qu'il réduit l'inégalité entre les hommes et les femmes est illusoire. Il peut permettre l'accès des femmes à la propriété, leur donne un droit de regard sur la gestion familiale et leur autorise la mobilité spatiale liée à leur activité. Mais ce changement ne remet pas en question le cadre social et contribue aussi à renforcer la spécialisation des femmes sur les activités à faible capital initial, qui sont aussi peu rémunérées. Dans certaines situations, on observe également que la microfinance renforce certaines normes sociales défavorables aux femmes, par exemple en permettant de financer la dot, même si officiellement les prêts ne doivent pas leur être affectés.

Les gens veulent y croire parce que le monde d'aujourd'hui est tellement désespérant. Mais tant qu'on n'aura pas construit des écoles et des hôpitaux, la microfinance n'aura qu'une utilité très limitée. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
ADRIEN DE TRICORNOT

CV

2002 Isabelle Guérin, docteur en sciences économiques, est chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Elle se consacre depuis à l'Inde, où elle a résidé dix-huit mois et est responsable du programme Travail, finance et dynamiques sociales de l'Institut français de Pondichéry.
1997 Dirige divers programmes de recherche sur la microfinance, le développement local et l'exclusion bancaire en Afrique de l'Ouest et au Maghreb.

A partir des expériences que vous avez observées, le microcrédit est-il un instrument adapté de lutte contre la pauvreté ?

Oui, car la microfinance apporte une réponse à la fracture bancaire. En effet, la libéralisation financière des années 1980 et la liquidation des banques publiques ont entraîné une polarisation des systèmes financiers. Dans les pays les moins avancés, 70 % à 80 % de la population n'ont pas accès aux services bancaires. Dans les pays émergents comme le Mexique et le Brésil, la proportion est de 40 % à 60 % et on assiste à un retrait du secteur bancaire des territoires les plus marginalisés et enclavés. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la fracture bancaire exclut plusieurs millions de personnes, dont 2 millions en France, selon certaines estimations. En même temps, les besoins d'accès aux systèmes financiers sont de plus en plus importants, car le processus de monétarisation de l'économie va croissant. Les populations sont de plus en plus intégrées au marché et il faut payer pour accéder à la consommation, la santé, l'éducation, etc.

Dans ce cadre, le microcrédit permet de résoudre les problèmes de trésorerie des populations pauvres et de la décapitalisation qu'elle peut entraîner. Vendre une récolte de café dès la floraison au Burundi, c'est en obtenir deux fois moins que lorsque le café est mûr. Vendre au détail des produits importés sur les marchés avec le crédit fournisseur du grossiste au Nicaragua, c'est verser la moitié de sa recette sous forme d'intérêts. Le microcrédit permet d'y échapper.

Quel bilan tirez-vous ?

On constate souvent, dans les études d'impact, que le microcrédit permet « d'élargir le champ du possible » pour les pauvres en leur permettant de financer la diversification de leurs activités, d'élargir leurs marchés, parfois de démarrer des investissements sur du petit équipement. Pour les pauvres, qui ont la capacité de créer des activités, on observe des effets sur les revenus familiaux, l'amélioration de l'habitat, la santé, les frais d'éducation... Les effets peuvent ensuite faire tâche d'huile et se traduisent par des améliorations au niveau de



Oui

« Les effets peuvent ensuite faire tâche d'huile et se traduisent par des améliorations au niveau de l'économie locale... »

FRANÇOIS DOLIGEZ
INSTITUT DE RECHERCHES ET
D'APPLICATIONS DES MÉTHODES
DE DÉVELOPPEMENT

l'économie locale, du marché du travail, des filières et ce, depuis une dizaine d'années.

Le dispositif peut-il s'améliorer ?

L'enjeu est maintenant de diversifier les services. Il faut développer l'épargne, qui est indispensable pour l'autonomie financière des familles mais aussi pour celle des institutions de microfinance. Il faut développer davantage les crédits d'équipement à moyen terme ainsi que la micro-assurance. Elle semble indispensable pour réduire la vulnérabilité des emprunteurs et leur donner un accès aux soins médicaux, même si elle ne résout pas en elle-même le problème de la qualité des services de soins, laminés par les politiques d'ajustement structurel imposées aux pays pauvres. Par ailleurs, les institutions de microfinance peuvent faire transiter les revenus issus des migrations jusqu'aux familles des zones les plus enclavées ou bien leur permettre de toucher des allocations familiales ou des bourses scolaires, parfois versées aux familles sous forme de chèque alors qu'elles ne sont pas bancarisées.

L'action de la microfinance est-elle suffisante face à la pauvreté ?

Presque plus personne ne pense qu'elle est la solution unique. On ne tombe pas dans la trappe de la

pauvreté seulement pour des raisons financières, mais aussi liées à l'éducation, la santé, l'accès au marché, les infrastructures, etc. Les pouvoirs publics doivent jouer leur rôle. D'ailleurs, la microfinance ne peut pas être un phénomène purement régulé par le marché. Depuis sa reconnaissance en 2005 [année internationale du microcrédit], les pionniers laissent progressivement la place à des investisseurs privés et les pouvoirs publics ont beaucoup de mal à repenser leurs modes d'intervention.

Est-ce préoccupant ?

Ce mouvement permet d'accompagner un développement des services financiers, mais il est porteur de nombreux risques : on fait croire que les populations pauvres sont susceptibles de supporter le niveau de rémunération demandé par les investissements directs étrangers classiques. Pourtant, le Groupe consultatif pour l'assistance aux pauvres (CGAP) de la Banque mondiale souligne lui-même que seulement 10 % des institutions de microfinance sont vraiment rentables. L'Etat, de plus, a un rôle à jouer pour protéger le consommateur, l'épargnant et l'emprunteur et éviter les situations de surendettement. Il doit aussi surveiller les risques de faillite des institutions de microfinance. Enfin, il doit mener des politiques publiques incitatives pour encourager la diffusion des services financiers vers les territoires les plus enclavés et les populations les plus défavorisées. On pourrait réfléchir à la réhabilitation de ce type d'incitations, qui pourrait être financé par exemple par des taxes sur les transactions financières. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR A. DE T.

CV

2004 François Doligez devient enseignant-associé à l'université Rennes-I. Il est aussi chargé de programmes à l'Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM), qui l'a amené à participer à des missions sur le financement local au Mexique, à Madagascar, en Guinée, en Bolivie, au Laos, au Bénin...
1985 Diplômé de l'Institut national agronomique (INA-Paris Grignon), il part au Nicaragua cinq ans comme agro-formateur.

PENSÉE ÉCONOMIQUE

Laffer et le « trop d'impôt tue l'impôt »

CETTE ANNÉE, le vote du budget s'accompagne d'une modification des priorités. Depuis vingt ans, tous les gouvernements ont proclamé la nécessité d'une baisse des prélèvements obligatoires. Aujourd'hui, cette baisse est moins à l'honneur, le but affiché étant surtout la réduction de la dette. Les deux objectifs sont-ils incompatibles ? Aux Etats-Unis, la plupart des commentateurs ont associé la réduction – en deux ans – du déficit budgétaire de 415 milliards de dollars à moins de 300 milliards de dollars aux baisses d'impôts. Celles-ci ont, certes, d'abord conduit à un creusement du déficit, mais, sûrs d'avoir moins à payer à l'Etat, les Américains se seraient mis à travailler davantage, créant un surcroît de richesse dont bénéficieraient aujourd'hui les caisses publiques. Un constat intéressant qui nécessite de se référer à Arthur Laffer qui a lié baisse d'impôts et croissance.

Il naît le 14 août 1941 à Youngstown, dans l'Ohio. Il suit des études d'économie à Yale puis à Stanford, où il obtient son doctorat (Ph D) en 1972. Agacé par l'opposition étudiante à la guerre du Vietnam, qu'il juge plus lâche que réfléchie, il adhère au Parti républicain. Il devient professeur à l'University of South California (USC) et fonde parallèlement un cabinet de consultants. En décembre 1974, il dîne avec Jude Wanniski, un journaliste conservateur, et deux cadres républicains appelés à un grand avenir, Dick Cheney et Donald Rumsfeld. Thème du dîner : « Comment effacer le Watergate ? ». Wanniski et Laffer militent pour un recentrage sur les problèmes intérieurs et proposent une baisse généralisée des impôts. Laffer plaide qu'en baissant le taux d'imposition, on obtient in fine un surcroît de rentrées fiscales et donc une capacité de dépense plus grande. Pour expliquer ce paradoxe, il trace sur la nappe ce qui deviendra la

CHRONIQUE JEAN-MARC DANIEL

« courbe de Laffer ». En abscisse, il place le taux d'imposition. En ordonnée, le rendement fiscal – ce que perçoit effectivement l'Etat. Quand le taux d'imposition est nul, l'Etat ne perçoit rien. Quand il est égal à 100 %, il ne perçoit rien non plus (plus personne n'accepte de travailler). On résume souvent ce résultat par deux expressions célèbres : « Trop d'impôt tue l'impôt » ou encore « les hauts taux tuent les totaux ». Mathématiquement, la courbe qui donne le rendement en fonction du taux part de 0 pour un taux d'imposition de 0 %, commence par monter puis redescend vers le 0 correspondant à 100 %. Elle a la forme d'un U renversé. Le taux d'imposition qui correspond au sommet du U est celui qui garantit à l'Etat un montant maximal de recettes. C'est le taux optimal

d'imposition, taux au-delà duquel le travail, pénalisé, se dérobe et les rentrées fiscales fondent. L'idée de son existence est ancienne : en 1707, Vauban en parle dans sa « Dîme royale » et l'évalue à 30 %. Cinquante ans plus tard, Quesnay le ramène à 20 %. Keynes évoquera de nouveau 30 %.

Au-delà du taux optimal, l'Etat a intérêt à baisser les barèmes d'imposition. Politiquement, il se rend populaire. Économiquement, il encourage les agents privés à travailler plus, ce qui accroît la production. Comme ce type de politique ne joue pas sur la demande, mais tend à inciter les firmes à investir, on parle de politique de l'offre.

Brandissant son dessin, Laffer passe de la théorie à l'action. En 1978, c'est lui qui

rédige la « proposition 13 », un texte voté par les Californiens, qui prévoit une réduction de 30 % de l'impôt foncier. En 1981, conseiller de Ronald Reagan, il le pousse

« Quand le taux d'imposition est nul, l'Etat ne perçoit rien. Quand il est égal à 100 %, il ne perçoit rien non plus »

à réduire fortement les prélèvements obligatoires. Pourtant, le résultat est décevant : les rentrées fiscales annoncées ne sont pas au rendez-vous, le déficit explose. Le vice-président George Bush (père) parle « d'économie-vaudou ».

Laffer maintient néanmoins son point de vue. Il est vrai que sa théorie a quelque chose d'imparable. Mais la pratique se heurte à une difficulté : personne n'a réussi à déterminer clairement le taux d'imposition optimal. ■
Jean-Marc Daniel est professeur à l'ESCP-EAP.